REGIE AUTONOME INTERCOMMUNALE DE DISTRIBUTION D'EAU, D'ELECTRICITE ET D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DE LA PROVINCE DE KENITRA

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

Le **16/05/2023**, il sera procédé dans les bureaux du siège de la Régie sis 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° A.O	Objet de l'appel d'offre	Heure d'ouverture	Cautions provisoires en DHS	Estimation des coûts des prestations TTC	Date limite de dépôt des prospectus/ Echantillons	AO Réservé à la PME
O/056/23	Prestations de recherche de fuites sur le réseau d'eau potable	09h30	**36 000.00** trente-six mille dirhams	**1 983 000.00** un million neuf cent quatre-vingt-trois mille dirhams	-	-
O/057/23	Travaux de renouvellement des vannes vétustes du réseau d'eau potable de la RAK	10h30	**32 500.00** trente-deux mille cinq cents dirhams	**1 795 200.00** un million sept cent quatre-vingt-quinze mille deux cents dirhams	-	Oui
O/058/23	Fourniture des groupes électropompes et armoires de commande	11h30	**10 500.00** dix mille cinq cents dirhams	**576 000.00** cinq cent soixante-seize mille dirhams	**(*)** 16/05/2023 à 11h30	Oui

- **(*) les notices et prospectus doivent être remises dans un pli fermé séparément du dossier de la soumission et déposés auprès du Bureau d'ordre de la RAK.**

-les dossiers d'appel d'offres peuvent être consultés et téléchargés à partir du portail des marchés publics ***www.marchespublics.gov.ma;***

- Les dossiers d'appel d'offres sont aussi remis gratuitement aux soumissionnaires au niveau du Bureau du Service Achats de la RAK sis au n° 8, Rue Idriss El Akbar à KENITRA- Tél. : 05-37- 37-47-46 à 50 Fax : 05-37-37-47-72 ;

-Le règlement relatif aux marchés publics de la RAK est téléchargeable sur le site web ***www.rak.ma***

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 16 du règlement de consultation des AO cité ci-dessus ;

-Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Règlement relatif aux marchés publics de la RAK.

-Les concurrents peuvent :

- ✓ Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau d'ordre de la RAK sis à l'adresse indiquée ci-dessus ;
- ✓ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ✓ Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- ✓ Soit les remettre par voie électronique au niveau du portail des marchés publics, conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°20-14 du 04/09/2014 relatif à la dématérialisation de la procédure des marchés publics ;